

progrès attendus. Cette façon de voir vaut surtout pour ceux d'entre nous qui avons siégé au Comité spécial, que pour les organisations qui ont soumis des propositions de changements en 1980.

Que s'est-il passé après le dépôt du rapport? Deux ans après sa publication, un écart est apparu entre les attentes de ceux qui avaient repris à leur compte les conclusions du rapport et la volonté des responsables de la mise en oeuvre des recommandations. Initialement, en décembre 1981, le gouvernement a répondu de façon enthousiaste et promis de donner suite à 80 des recommandations du rapport *Obstacles*. Dans *Franchir les obstacles*, publié en 1983, le gouvernement indiquait que toutes les recommandations du rapport originel avaient été suivies d'effet ou étaient activement à l'étude, à l'exception de celles qui avaient été retirées ou qui ne relevaient pas de la compétence fédérale. Dans chaque cas où aucune mesure directe de mise en oeuvre n'avait été prise, on pouvait lire dans la réponse du gouvernement que des «études» ou des «discussions» étaient en cours ou que des «données» étaient compilées. C'était une façon polie de dire qu'un grand nombre des recommandations du rapport *Obstacles* étaient tranquillement mises sur les tablettes. Toutefois, en dehors des milieux gouvernementaux, une bonne partie du contenu du rapport commençait seulement à être diffusée auprès de la base, laquelle comptait de plus en plus sur l'action du gouvernement.

Avec le passage des années, ce fossé entre les attentes et l'action concrète s'est élargi. L'adoption de l'article 15 de la *Charte* a accru encore les espoirs des handicapés. Leurs organisations représentatives avaient toujours pour objectif la mise en oeuvre des recommandations d'*Obstacles*, mais les ministères se préparaient à contester le libellé et l'intention de recommandations spécifiques. Ils affirmaient s'être acquittés de leurs obligations ou disaient qu'ils faisaient leur possible. En partie, cette attitude peut s'expliquer par la baisse de l'attention accordée aux problèmes des handicapés au niveau ministériel et par l'absence d'un mécanisme d'exécution efficace au sein de l'administration. N'étant pas aiguillonnés par le haut, les fonctionnaires ont trouvé plus facile de remettre à plus tard les problèmes complexes liés à l'invalidité que de les confronter.

Le sort fait aux recommandations du rapport *Obstacles* met en lumière l'absence d'une véritable structure de responsabilités. Existait-il quelque système de supervision de l'exécution des recommandations restantes? Il apparaît que non. Dans le cas du rapport *Obstacles*, comme dans d'autres situations, il semble que les comités parlementaires soient les seuls organismes permanents qui cherchent à instaurer un élément de reddition de comptes en vue d'assurer un progrès fondamental et cohérent pour les personnes handicapées.